

original: vo

kopien : sfr gch deh

an	VO	GCH	GAS	SO	a/a
Date	13.5	/	14.5	14.5	14.5
Visa	W	/	✓	✓	✓
EDA	13. Mai 1992				
Ref.	/ 311 Ecuador				

-quito, 12.5.92 12h00

20 hhhhh

4 Exp.

original a: section americque latine de la dda du dfae

copie au: - chef du service juridique de la dda du dfae  
 - m. r. avanthay, cotesu, quito

equateur: delegation de pouvoirs lors de la signature d'accords de cooperation de la dda

--

en reponse au recent appel telephonique de votre collaborateur, m. c. gaspoz, au sujet de l'affaire mentionnee en exerque, souhaiterais vous faire part de ce qui suit:

1) il resulte ici que lors de la signature de nouveaux accords ou de la prolongation d'accords deja existants (introduction de nouvelles phases) au cours de ces dernieres annees, ni l'ambassade ni la cotesu a quito n'ont plus eu a transmettre de documents (lettres) de delegation de pouvoirs au mae equatorien, comme le mae, de son cote, ne nous les a d'ailleurs plus reclames durant cette meme periode (environ 4/5 ans), j'en deduis que la partie equatorienne n'attache plus beaucoup d'importance a l'obtention de tels instruments.

Ojeda...

2) cette meme formalite ne paraissant donc plus constituer une condition indispensable, a la conclusion d'accords de cooperation avec mon pays de residence, il me semble qu'il nous appartient de decider en suisse, s'il convient de s'en tenir a la pratique actuelle (qui apparamment consiste a obtenir les pouvoirs de la chancellerie federale), ou d'adopter plutot avec l'equateur la meme pratique deja en cours avec d'autres pvd: a savoir, celle qui consiste a obtenir ces pouvoirs soit de la division responsable de la dda soit de la dda elle-meme, suivant la valeur du projet en question, en un tel cas, il appartiendrait donc au niveau hierarchique de la dda responsable du projet en question, de deleguer les pouvoirs, en vue de la signature de l'accord sur place.

✓

13.05.1992 08:00 -t- mp

GCH va répondre, ceci nous simplifiera le travail



3) vu la pratique qui s'est installée ici au cours de ces dernières années et qui paraît fonctionner sans problèmes et dans un souci de ne pas éveiller un chien qui dort, avant de soumettre au mae la question d'une éventuelle renonciation du côté équatorien à l'obtention de pouvoirs émanant de notre chancellerie fédérale, le soussigné se permet donc de vous proposer d'introduire en équateur la même procédure qui est en cours avec nos autres partenaires en voie de développement, sans d'autres formalités de notre part.

en l'attente de vos instructions à ce sujet, je vous remercie de votre attention et vous présente mes meilleures salutations.

g.f.pedotti  
)))

BRAVO PEDOTTI!

ambasuisse